

Cadre général

Axes et objectifs de référence :

Contribuer à l'adaptation de notre économie

« Accompagner les mutations de l'agriculture dans le respect de l'environnement et des ressources naturelles et encourager la production d'énergies renouvelables et de bio-carburants par les professionnels du secteur agricole, dans le respect des principes du développement durable »

« Accompagner la mutation de la pêche et les actions de préservation de la ressource afin de maintenir une activité et une filière « pêche » forte et structurée sur le département »

Se donner les moyens d'innover

« Soutenir la recherche dans le domaine des énergies renouvelables et des bio-carburants »

Direction// service ou pôle d'affectation : DDEI

Référence au programme, schéma, mission existant :

Description de l'action actuelle :

- programme de modernisation de la flottille de pêche
- délibération avec la FD CUMA sur les biocarburants

Description du projet

Objectifs : Favoriser l'usage d'énergies propres par les professionnels du secteur agricole et de la pêche

Description du projet :

1. *bénéficiaire / public cible :*
 - FD CUMA
 - Propriétaires de bateau de pêche utilisant une énergie propre

2. *Présentation du contenu du projet :*

Dans la suite de la délibération adoptée concernant le soutien du Conseil général à la FD CUMA sur les bio-carburants, action ici réaffirmée, il s'agit de poursuivre le programme actuel de modernisation de la flottille de pêche, qui doit prendre fin cette année, en le réorientant vers un soutien à la flottille de pêche qui s'engagerait dans l'usage d'énergies propres

3. *Moyens et coûts :*

Pour les FD-CUMA, la délibération a déjà été prise. Des crédits doivent donc y être associés

Pour la flottille de pêche, il s'agit de ré-orienter les crédits du programme de modernisation vers ce type de nouvelle modernisation, et donc de consacrer une partie des crédits de ce programme à cette nouvelle intervention.

Modifications proposées par rapport à l'existant :

Aucune concernant les FD-CUMA

Ré-orientation du programme de modernisation de la flottille de pêche à la fin de ce programme

Etat d'avancement et prochaines étapes d'élaboration du projet :

1. Accompagner les derniers projets de modernisation ancienne version
2. créer une nouvelle intervention à destination de la flottille de pêche utilisatrice d'énergies propres
3. Orienter une partie du programme de modernisation vers le nouveau programme
4. mise en oeuvre

Indicateurs de suivis :

Nombre de bateaux aidés dans le cadre du nouveau programme

Délais : mise en œuvre janvier 2007

Faisabilité : pour la flottille de pêche, il est nécessaire d'attendre début 2007 et le nouveau Fonds Européen pour la Pêche et sa déclinaison nationale qui déterminera les possibilités d'intervention des collectivités locales. Il est vraisemblable que les économies d'énergies et la sécurité seront au centre du dispositif.

Acteurs

Elu référent : Jean-Luc Fichet

Chef de projet/Référent : Benoît Lemaire

Partenaires internes : DAREEN

Partenaires externes : Comités Locaux des pêches, Conseil régional, ADEME ...